

# SINARD Infos



➤ Ça s'est passé à Sinard en 2023

➤ Les sorties du CCAS

➤ Quelle autorisation pour quels travaux

➤ Loi APER et définition des ZAEnR

➤ La loi AGECC et le compostage

...

## Le mot du Maire



### Mesdames, Messieurs, Cher-e-s ami-e-s,

L'ensemble du conseil municipal et des agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une très belle année 2024, pour vous-même et pour vos proches, dans vos vies personnelles et professionnelles.

Dans un contexte national particulièrement difficile et anxiogène pour l'avenir, nous sommes là ! Pas de remaniement en perspective pour cette année, ce sera pour 2026 !

Comme j'ai pu le dire lors de la cérémonie des vœux, le 5 janvier 2024, l'exercice d'un mandat local est fondamentalement un engagement citoyen mais la bonne volonté, qui se trouve confrontée à la nécessité d'une technicité toujours plus approfondie, ne suffit plus. Gérer une commune exige rigueur et professionnalisme : les textes juridiques et réglementaires ne cessent d'évoluer, la charge de travail de nos agents ne cessent de croître. Je n'ai jamais pu y trouver une quelconque simplification.

Merci à celles et à ceux qui, par leur participation aux vœux, ont manifesté leur intérêt et attachement à la vie de Sinard.

2023 a été une année de travail en « arrière-plan » dans un contexte assez sombre et j'ai envie de dire que « le bleu du ciel ne se fabrique pas dans la contemplation, l'esprit et l'âme de celui qui le regarde y contribue en partie ».

Nous avons œuvré sur deux thèmes transversaux, la sécurité et la transition énergétique. De manière non exhaustive, je pense :

- À l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments maison Mazet, restaurant scolaire, bureau direction école, salle polyvalente qui se traduira par un scénario à mettre en œuvre pour répondre au décret tertiaire,
- au projet de réhabilitation des toilettes de l'école,
- aux travaux dits de requalification de l'entrée du village croix de Portier, du hameau des Fauries, de l'aménagement du terrain de sports,

- aux études de suivi des glissements de terrain « champ du mouton » et « Fauries » par des nouvelles mesures dites géophysiques,
- à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.
- à la révision allégée du PLU,
- au projet de création d'un mini parc photovoltaïque au sol, terrain à côté de la lagune.

Et puis, quelques réalisations visibles comme la cour de l'école et les travaux au hameau du Collet.

En 2024 nous accompagnerons la réalisation des travaux de requalification (entrée nord du village, terrain de sports), de la réhabilitation des toilettes de l'école, de la deuxième tranche de travaux d'assainissement au hameau de la Morte.

Je veux remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour servir notre commune accompagnés d'une équipe d'agents municipaux avec le sens du service public.

J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village qui en fait son intérêt et je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint Sinard.

Et puis pour terminer le propos introductif de votre journal communal, le ciel n'est jamais tout bleu, sachons considérer et positiver la partie qui l'est, voir apporter sa contribution ! ■



Christian Roux

## Infos mairie

### Cérémonie des vœux du Maire



Vendredi 5 janvier 2024, la cérémonie des vœux de Christian ROUX s'est déroulée en présence de :

- Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de la 4ème circonscription de l'Isère,
- Guillaume GONTARD, Sénateur de l'Isère,

- Jérôme FAUCONNIER, Président de la Communauté de Communes du Trièves,
- Hélène ROSSI, Maire de St Martin de La Cluze,
- Pierrick BONENFANT, Maire de Treffort,

- Alexandre EYRAUD-GRIFFET, Maire de Lavars,
- Gérard MARTIN-D'HERMONT, ancien Maire de Sinard,
- Adjudant-chef BOUQUET.

Elle a réuni nombre de Sinardouses et Sinardoux à la salle polyvalente et s'est poursuivie par le verre de l'amitié, accompagné de galettes et brioches des rois.

Ce fut l'occasion de présenter les nouveaux arrivants à Sinard de 2023 :

- VEZOLLE Paule et Eric,
- ROUMAGNE Emmanuelle, CHEVROL Rémy, et leur fille Lola.

Nous leur souhaitons la bienvenue. ■

### Etat Civil 2023



Nos sincères condoléances aux proches de :

Joseph Di Tommaso le 5 juillet

Silviane Real épouse Tulumello le 7 juillet

Reine Bessard épouse Castillan le 24 juillet

Isabelle Martinez veuve Gonzales le 9 août

Francoise Tracogna le 19 décembre

Nos meilleurs vœux de bonheur à :

Anne Laure Desroziers-Pomme & Roberto Alciati le 3 juin

Carine Chauvet & Alexandre Rouault le 10 juin

Géraldine Musel & Fabien Petrone le 26 août

Bienvenue à :

Zachary Cottrant Lemius le 25 avril

Lana Derrien le 24 juin

Roxane Italiana le 2 septembre

Kassim Erdem le 23 novembre

### Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé lors du Conseil Municipal du 21 Novembre 2023. Il est consultable en mairie et sur le site internet.

Afin de maintenir à jour notre système d'alerte, nous vous remercions de remplir la fiche de renseignement jointe à ce bulletin et la retourner à la mairie.

Ce document est essentiel pour permettre à la mairie de vous contacter en cas de situation de crise. ■

# Ça s'est passé à Sinard

## Une soirée apéro-pétanque à renouveler

Vendredi 7 juillet 2023, la soirée apéro-pétanque organisée au stade de Sinard par Sinard Animation a rencontré un vif succès.

24 doublettes ont été engagées dans le concours de pétanque qui s'est terminé à la nuit, sous les projecteurs.

Le concours a été conduit avec maestria par l'arbitre international Fred Chion, au terme d'une partie acharnée, le couple Josette et Jean-

Louis Moussy est sorti vainqueur, Mickael Curinier et Nicolas Martin sont les finalistes.

Hot-dogs, saucisses, merguez (et même des boissons!) ont été appréciés par les joueurs et le public en délire venus en nombre des contrées les plus reculées du Trièves.

L'expérience est à renouveler dès que possible. ■



## La traditionnelle fête annuelle du four



Dimanche 3 septembre 2023, tous les Sinardoux ont été invités par Sinard Animation à partager une journée festive autour du four du hameau de La Morte et s'y sont retrouvés nombreux.



Cette belle journée a démarré par une balade (182 m de dénivelé positif!) depuis la place de la mairie pour rejoindre la Morte par la montée du château d'eau pour contourner le Pinjallas.



## Foire de Puce

Samedi 7 octobre 2023 les Sinardoux ont répondu présent à la Foire de Puce, notre fête du village.

Cette année, une marche autour de Sinard était organisée dans le cadre du mois Octobre Rose au bénéfice de l'action VENUS qui œuvre pour la prévention contre le cancer du sein. Des œuvres, réalisées par des photographes & artistes régionaux, étaient exposées également pour le projet VENUS.

La foire de Puce a démarré par l'allocution de Christian ROUX, notre maire suivie du chant des enfants de l'école.

Animations (mini-golf, vélos rigolos,

structure gonflable, cible interactive, tir à l'arc, poneys...), exposants (créateurs, bibliothèque, videgreniers, ...), concert pop-rock du groupe Trio M, la fresque d'empreintes de mains, ... ont fait le bonheur des petits et grands.

N'oublions pas la buvette de la Table de la Gelinotte et bien évidemment le repas concocté par les parents d'élèves.

C'est dans une excellente ambiance et sous un soleil radieux que cette journée s'est déroulée.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette belle journée et aux habitants pour leur présence amicale. ■



# Ça s'est passé à Sinard

## Chantier Jeunes



Cette année encore, le chantier jeunes a été reconduit. Il s'est tenu du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023.

Durant les cinq matinées, dans une ambiance joyeuse et studieuse, Elodie Prod'homme, Méonie Cure-Musel et Milan Petrone-Cordonnier (stagiaire à la mairie) ont réalisé quelques travaux sur la commune :

- ponçage des vitrines de la Maisou et application de deux couches de lasure,
- construction de 2 hôtels à insectes, installés depuis dans le village,

La semaine s'est terminée par le traditionnel pot de fin de chantier !

Ils ont eu les honneurs d'un article dans le Dauphiné Libéré ce qui est la moindre des choses ! ■



## Concert de Noël

La chorale Les Sinardoux a fait salle comble pour son concert de Noël en l'église de Sinard samedi 16 décembre 2023.

Une fois encore, de nouvelles chansons sont venues s'ajouter à son répertoire déjà bien fourni de chansons françaises : "Le dernier jour du disco" de Juliette Armanet, "Petit garçon" de Graeme Allwright et le chant de Noël "Vive le vent".

Après les rappels et les applaudissements nourris, la fête s'est poursuivie par le traditionnel vin chaud et les marrons offerts par Sinard Animation. ■



## Le parlement des enfants



Vendredi 12 janvier 2024, Marie-Noëlle Battistel est venue rencontrer les élèves de CM1-CM2 de la classe d'Eve Seydoux.

Ce déplacement fait suite à la candidature de cette classe pour participer au Parlement des enfants en rédigeant une proposition de loi.

Le thème de cette année pour les CM2 est le suivant : Favoriser la pratique sportive chez les tous jeunes.

Les échanges ont été riches entre la députée et les élèves.

Dans un premier temps, les questions ont porté sur le rôle et les missions de Marie-Noëlle Battistel.

Puis, la classe a exposé à la députée ses différentes pistes de réflexion concernant le sujet énoncé ci-dessus.

Un important travail de précision et de rédaction reste à faire par les élèves avant de transmettre leur proposition en mars au rectorat de Grenoble qui sélectionnera un projet parmi tous ceux qui lui seront présentés.

Enfin, un jury national (composé notamment de députés et de membres de l'éducation nationale) fera une dernière sélection mise en ligne sur le site du Parlement des enfants et soumise au vote des élèves.

Chaque classe finaliste sera accueillie en juin 2024 à l'Assemblée Nationale.

Nous vous donnerons des nouvelles dans un prochain bulletin. ■

Toutes les photos et vidéos des événements et sorties sont sur le site internet de la Mairie ([www.sinard.fr](http://www.sinard.fr)) dans la rubrique Vie du village => Album photos

# La vie du CCAS



## Voyage famille au Grand Parc d'Andilly

**M**ercredi 5 juillet 2023, 38 Sinardouses et Sinardoux (enfants, adolescents, adultes) ont participé à ce voyage organisé par le CCAS de Sinard.

- le spectacle de Chouettes et Hiboux en vol libre, très spectaculaire et le conte de Casse-Noisette, plein d'humour, tous deux animés par le personnel du Parc,
- la patinoire,
- l'arbre aux écureuils (sapin manège),
- le palais du Père Gourmand,



- le labyrinthe dans les arbres,
- la maison dans le noir,
- et spécialement, la maison du Père Fouettard,



ont été très appréciés des participants. Sans oublier le pique-nique, finalement passé sous un soleil radieux bien que tardif. ■



## Voyage pour tous à Annecy

**L**e voyage pour tous organisé par le CCAS s'est déroulé à Annecy le 8 septembre 2023.

Le trajet s'est fait en autocar pour les 39 participants afin de rejoindre le lac pour une croisière en bateau.

Ensuite, un déjeuner les attendait au restaurant avant de démarrer la visite de la vieille ville guidée par deux

historiennes très érudites de l'Office du tourisme d'Annecy dont le palais de l'île et le château d'Annecy.



C'est dans une excellente ambiance que cette journée s'est déroulée. ■



## Repas des aînés



**L**e traditionnel repas des aînés s'est tenu samedi 2 décembre 2023 dans notre cantine scolaire.

62 personnes étaient présentes et ont été ravies de se retrouver, partager et échanger durant ce moment de bonne humeur et de grande convivialité, et

pour apprécier les ingrédients de cette très belle journée :

- le discours de Christian ROUX, Maire de Sinard,
- le menu de fête préparé par Didier BARRAGO, avec amour et son équipe familiale,
- l'animation musicale qui a mis l'ambiance toute l'après-midi et fait danser,
- sans oublier les Polaroids pris par Aurélie FOURNIER que chacun a pu emporter !

Le CCAS a remis par ailleurs un petit présent à tous les aînés de plus de 80 ans empêchés d'assister à l'évènement. ■

# Travaux



## Requalification du village

**A**près une longue réflexion qui avait démarré par une réunion publique en 2020, avec nos deux bureaux d'études UNBEVERDE et

LE PERCHOIR, une partie du projet de requalification du village et de ses hameaux sortira de terre dès ce printemps 2024.



Il s'agit de la requalification de l'entrée Nord et le réaménagement du terrain multi sports.

### Projet de la requalification de l'entrée Nord de Sinard :

Il comprend le redimensionnement du rond-point, la création de deux arrêts de bus, la réorganisation du stationnement ainsi que la création d'un chemin piétons sécurisé jusqu'au centre du village.

### Projet d'aménagement du terrain multi-sports :

L'ensemble du site existant est repensé. Le terrain de basket, le terrain de sport, le terrain de pétanque seront tous conservés mais il y aura une nouvelle organisation avec l'intégration de jeux pour enfants, de balançoires, d'animaux en bois...

Les plans détaillés seront consultables sur le site de la mairie sous 15 jours. ■

Ces travaux sont en partie financés par la Région et le Département



## Quelle autorisation pour quels travaux ?

**C**onstruire une piscine, réaliser une extension de sa maison, relooker sa façade, installer une fenêtre de toit... Votre projet devra être conforme aux règles d'urbanisme de votre commune et dans de nombreux cas, une déclaration préalable de travaux ou

un permis de construire peuvent être nécessaires.

Vous trouverez en dernière page de ce bulletin un schéma qui détaille, en fonction de l'importance de vos travaux, les autorisations obligatoires à obtenir avant de vous lancer.

Si vous avez réalisé des travaux sans déclaration, il vous convient de régulariser la situation auprès de la mairie.

La majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent votre responsabilité pénale. ■



## La rubrique du Docteur D

**Réparer soi-même...nos objets ont plein d'avenir**

**P**ourquoi ne pas mettre fin à ce cycle infernal qui va se heurter inévitablement à l'épuisement des ressources de la planète ?

En modifiant quelque peu nos habitudes de consommation nous pouvons allonger considérablement la durée de vie de nos objets, ce qui diminuera nos besoins en production et réduira notre quantité de déchets.

Concrètement : privilégier l'achat d'appareils ayant un bon indice de réparabilité et donc plus faciles à réparer, emprunter, louer, acheter

d'occasion plutôt que d'acheter systématiquement du neuf, et réparer, donner, revendre, échanger plutôt que de jeter, permet d'optimiser l'utilisation de nos objets et reculer le plus tard possible le moment où il faudra s'en débarrasser. Et au-delà de freiner l'impact de notre consommation sur l'environnement, toutes ces actions sont très souvent source d'économies !

Pour s'y retrouver et adopter les bons réflexes, le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont créé [epargnonsnosressources.gouv.fr](https://epargnonsnosressources.gouv.fr), un site de conseils pratiques en tout genre, d'actualités, d'outils pour partager ses objets entre voisins ou encore [diagnostiquer et réparer les](#)

[pannes de ses appareils](#) ... Mais c'est également un annuaire grâce auquel on peut identifier rapidement les professionnels les plus à même de répondre à son besoin, qu'il s'agisse de trouver une alternative à l'achat neuf ou une solution pour éviter de jeter ce qui pourrait encore être utile. ■



**Pour trouver le tutoriel qui vous permettra de réparer vous même votre appareil en panne, visitez le site [epargnonsnosressources.gouv.fr/tutos-reparation](https://epargnonsnosressources.gouv.fr/tutos-reparation)**

## Loi APER et définition des ZAEnR : Kesaco ?

**L**oi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Consulter la page du Ministère de la Transition énergétique consacrée à la loi APER :

<https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>



### Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

Les ZAEnR sont des zones favorables aux énergies renouvelables (EnR), pour lesquelles il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation.

Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Les projets situés ou non en ZAEnR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires, et pourront ou non par la suite être autorisés.

L'intérêt des ZAEnR est pour la commune de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir sur son territoire. Les projets situés en ZAEnR feront l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutiens financiers. Pour les porteurs de projet, cela donne également un signal clair : si vous venez dans cette zone, vous venez sur un emplacement qui a été coconstruit avec les acteurs locaux.

Pour la détermination de ces zones, le Ministère de la Transition Énergétique a mis à disposition une plateforme cartographique nationale des EnR, élaboré par le Cerema et l'IGN, permettant de visualiser les potentiels EnR : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>



## La rubrique du Docteur Green

**La loi AGEC et le compostage en 2024**

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et conformément à la loi AGEC (Anti-Gaspi pour une Économie Circulaire), **tous les déchets alimentaires et de jardin (biodéchets) des particuliers et des professionnels doivent être triés à la source.**

Pour ce faire, les collectivités doivent mettre en place des solutions adaptées à leurs habitants.

### Pour les habitants sans jardin :

- Le compostage collectif (quartier ou pieds d'immeuble),
- le lombricompostage (en intérieur),
- la collecte des biodéchets (pour compostage ou méthanisation).

### Pour les habitants avec jardin :

- Le compostage individuel (en tas ou en bac),
- le compostage de surface (biodéchets déposés directement au sol, dans le potager, sous une haie...).

A Sinard, les habitants avec jardin peuvent bénéficier de composteurs en bois au tarif préférentiel de 30€ via la Communauté de Communes (renseignements : 06 44 20 92 04 - [s.mortreux@cdctrieves.fr](mailto:s.mortreux@cdctrieves.fr)).

Pour ceux qui n'ont pas de jardin (ou préfèrent une solution collective), un site de compostage collectif est à leur disposition à côté du bâtiment de la cantine. Ce site de compostage reçoit depuis 2015 les restes de repas de la cantine et les biodéchets de certains habitants du secteur.

Des ateliers de découverte du compostage et de la gestion des déchets de jardin peuvent aussi être proposés par l'association «Terre Climat & Environnement» de Mens (anciennement Trièves Compostage & Environnement – 04 76 34 74 85).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la mairie. ■



### Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

**L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : «Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.»**

### En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

**Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.**

**Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.**

**À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices :**

- Réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.
- Produire du biogaz qui peut être destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.
- Fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

# Les gens d'ici

## Une famille d'artistes

Chantal et Max Bernard sont sinardoux depuis 1984 et sont tous les deux retraités. Ils exposent depuis le 13 Janvier leurs œuvres à la bibliothèque communale.

**Chantal, peintre :**



J'ai toujours aimé dessiner mais n'ai jamais osé aller plus loin.

Puis en 2005, j'ai participé à un atelier modèle vivant au Granjou et j'ai commencé à me prendre au jeu.

Enfin partiellement libérée de contraintes professionnelles, c'est en 2019 que j'ai pu m'inscrire aux ateliers tout public de l'école d'art de Grenoble.

En modèle vivant, difficile de maîtriser la complexité des corps mais je

m'investis à fond depuis 4 ans et j'ai plaisir à apprendre.

Chez moi, je m'essaie également à la peinture abstraite en recherche de couleurs, de formes, de matières et d'effets.

J'ai compris combien cela peut être laborieux et frustrant avant d'obtenir des résultats, mais je suis persévérante et passionnée.

Aujourd'hui, j'ose exposer mon travail et j'espère avoir des retours qui me permettront de progresser encore

**Max, sculpteur :**

J'ai découvert cette pratique un peu par hasard en formation d'éducateur spécialisé en 1979. Depuis je sculpte de manière irrégulière mais sans discontinuité.

Regarder le bois, le travailler, lui redonner une vie, le transformer, le mettre en valeur, le toucher ...

Sculpter en amateur passionné des formes (souvent féminines) ou des sujets sensibles et pour moi une manière forte de transmettre ou de partager des émotions.

Sculpter donne du temps à une vision éphémère, pour à la fin prendre forme sous nos yeux, définitivement fixée dans le bois.

Le noyer aux veines sombres, le boulot blanc et lisse, le merisier un peu rouge, le poirier aux fibres tortueuses, le

sycomore incolore, le buis aux longues fibres, les bois exotiques durs comme du fer ...

Tous se prêtent aux transformations voulues par les émotions. ■



Horaires bibliothèque : Tous les samedis de 9H45 à 11H30 et les mardis de 14H à 18H, en période scolaire.

# Infos pratiques



Les Centrales Villageoises du Trièves organisent une **réunion publique d'information à la salle polyvalente de Sinard le 10 février à 17h00.**

Elle s'adresse aux habitants intéressés par une forme d'autoconsommation électrique par l'installation de panneaux photovoltaïques.

La commune de Sinard est actionnaire/partenaire de cette société, gérée par des bénévoles, dont l'objectif est de générer de l'économie d'énergie en lien avec le plan TEPOS.

Le principe est simple. Il s'agit, pour l'utilisateur, d'installer quelques panneaux sur un toit pour générer les watts désirés. L'étude de faisabilité et de rentabilité ainsi que l'accompagnement sont réalisés par les Centrales Villageoises.

Une réunion intéressante donc pour envisager une manière de consommer moins, en espérant qu'elle sensibilisera certains Sinardoux à cette formule

Afin de mieux vous accompagner pour le développement de vos

projets photovoltaïques, les Centrales Villageoises du Trièves organisent également un **atelier formation, le mercredi 23 Mars de 9h00 à 17h à Sinard.**

L'objectif de cette formation est de vous permettre d'effectuer vous même, en toute sécurité, une installation de quelques panneaux solaires destinés à l'autoconsommation, permettant de couvrir jusqu'à 25% de votre consommation d'électricité domestique.

La matinée sera consacrée à la théorie et l'après-midi au montage, de A à Z, d'un kit au sol de deux panneaux avec micro-onduleur (750 Wc) ainsi que des systèmes de montage en toiture.

Il sera aussi abordé les solutions avec batteries raccordées au réseau public de distribution.

Contenu de la formation :

- Les technologies mises en œuvre (panneaux, onduleurs, systèmes de montage, protection électrique...)
- Les contraintes d'installation et d'ensoleillement
- Le dimensionnement pour l'auto consommation

- Notions d'adaptation de la consommation à la production solaire
- Les déclarations obligatoires (Urbanisme, ENEDIS)
- Le montage et la sécurité
- Le suivi du fonctionnement et résolution de pannes éventuelles

**La production des premiers Wh sera effective au bout de deux heures, et pour vingt ans !**

Les Centrales Villageoises du Trièves fourniront un accompagnement personnalisé tout au long du processus.



Pour plus d'information et les modalités d'inscription, contactez directement les Centrales Villageoises du Trièves.

Site internet : [cvtrieves.fr](http://cvtrieves.fr). ■

## Le jeu d'Antoine

Si vous parvenez à lire ce texte, c'est la preuve que votre cerveau fait une adaptation rapide à la situation. Bravo. ■



C3 M355493 357 B13N D1FF1C1L3 4 L1R3 M415 V07R3 C3RV34U 5'4D4P73 R4P1D3M3N7.

4U C0MM3NC3M3N7 C'357 D1FF1C1L3, M415 M41N73N4N7 VOU5 Y P4RV3N3Z 54N5 D1FF1CUL73 C3L4 PROUV3 4 QU3L P01N7 V07R3 C3RV34U L17 4U70M471QU3M3N7 54N5 3FF0R7 D3 V07R3 P4R7.

50Y3Z F13R, C3R741N35 P3RS0NN35 3N 50N7 1NC4P4BL35

## Ostéopathie ambulante



Chloé Audiffren continuera ses prestations sur notre commune pour 2024.

Elle vous accueillera dans son camion « Ostéo'Van » spécialement aménagé en cabinet d'ostéopathie à Sinard, 52 rue Pré Mègne.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- soit par téléphone au 06 77 29 75 33
- ou via le site internet Doctolib. ■

Les prochaines dates de passage à Sinard :

- Jeudi 1<sup>er</sup> février
- Jeudi 8 février
- Jeudi 15 février
- Jeudi 29 février
- Mardi 12 mars
- Jeudi 28 mars
- Jeudi 11 avril
- Mardi 23 avril

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET  
CHANGEMENT DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

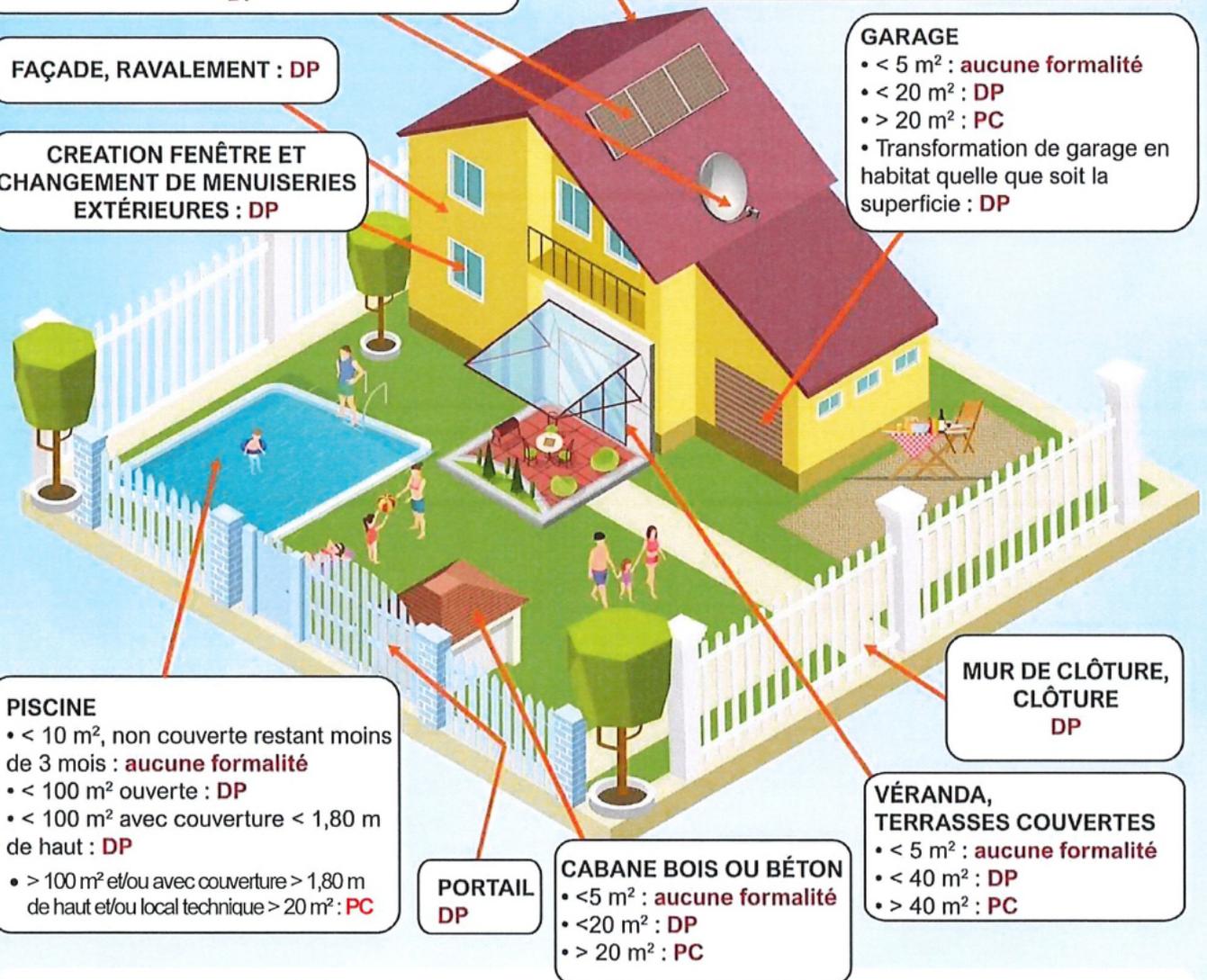
**PC** : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED  
(BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou avec couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE,  
CLÔTURE  
**DP**

VÉRANDA,  
TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)